



**Arrêté portant inscription sur le tableau des experts auprès des  
Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles  
et des Tribunaux administratifs relevant de leur ressort au titre de l'année 2024**

Les conseillers d'Etat,  
Présidents des Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R. 221-9 à R. 221-21 ;

Vu l'avis émis pour chaque demande d'inscription par la commission instituée en vertu des articles R. 221-9, R. 221-10 et R. 221-21 du code de justice administrative ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau des experts auprès des Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles et des Tribunaux administratifs relevant de leur ressort établi au titre de l'année 2024 est joint en annexe au présent arrêté.

**Article 2** : Les greffiers en chef des Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 2024

**Le Président de la Cour  
administrative d'appel de Versailles**

**La Présidente de la Cour  
administrative d'appel de Paris**

*signé*

*signé*

**Terry OLSON**

**Pascale FOMBEUR**